



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **19 mars 2009**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

DELAGE Gilbert	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
DUBÉ Raymond	Saint-François-Xavier-de-Viger
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
LÉVESQUE Robert	Saint-Paul-de-la-Croix (représentant dûment mandaté)
MICHAUD Gaétan	Saint-Arsène
MICHAUD Jacques M.	Cacouna
MORIN Michel	Ville de Rivière-du-Loup
THIBAUT Réal	Saint-Antonin
TREMBLAY Nathalie	Notre-Dame-du-Portage

2009-093-C

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QU'en l'absence du préfet et du préfet suppléant en début de séance, ce conseil désigne le conseiller Jacques M. Michaud à titre de président d'assemblée et ce, jusqu'à l'arrivée du préfet, Michel Lagacé.

Adoptée à l'unanimité.

Tous formant quorum sous la présidence du conseiller Jacques M. Michaud, agissant à titre de président d'assemblée en début de séance, et par la suite, de Michel Lagacé, préfet et maire de Saint-Cyprien (qui prend son siège au point 7).

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire.

Sont absents :

Les conseillers Philippe Dionne (Saint-Paul-de-la-Croix, dûment remplacé par monsieur Robert Lévesque) et Napoléon Lévesque (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup).

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2009-094-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :



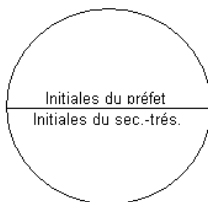
Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. **Appel des conseillers de comté**
2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2009 avec modifications s'il y a lieu**
5. **Première période de questions du public (10 minutes)**
6. **États financiers 2008**
 - 6.1 Présentation et acceptation des états financiers au 31 décembre 2008
7. **Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**
8. **Reddition de comptes et suivi budgétaire**
 - 8.1 Autorisation de virements budgétaires
 - 8.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
 - 8.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
 - 8.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer
9. **Culture et patrimoine (progr. VVAP)**
 - 9.1 Dépôt du plan d'action VVAP 2009
10. **Gestion des matières résiduelles**
 - 10.1 Autorisation d'une nouvelle demande d'aide financière à la FCM, projet de méthanisation
11. **Terres publiques intramunicipales déléguées**
 - 11.1 Dépôt du rapport financier 2008 sur le Fonds de mise en valeur
12. **Aménagement du territoire**
 - 12.1 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
 - 12.2 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 12.2.1 Règlement numéro 19-08-2 de la municipalité de Cacouna
 - 12.2.2 Règlement numéro 20-08-2 de la municipalité de Cacouna
 - 12.2.3 Règlement numéro 21-08-2 de la municipalité de Cacouna
 - 12.2.4 Règlement numéro 1638-1 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 12.3 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement sur l'abattage d'arbres en forêt privée



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

- 12.4 Autorisation pour assister au congrès de l'AARQ du printemps 2009
- 12.5 Autorisation pour assister à la journée géomatique de l'ADGMRCQ, les 3 et 4 juin 2009 à Victoriaville
- 12.6 Autorisation d'ouverture d'un poste en gestion de l'environnement et des cours d'eau
- 12.7 Projet de décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

13. Administration générale

- 13.1 Autorisation à participer à une formation de l'ADMQ sur la rédaction des procès-verbaux, les résolutions et les règlements à Rivière-du-Loup le 29 avril 2009

14. Ratification des décisions ou des recommandations du comité administratif à la suite de la séance tenue le 9 mars 2009

15. Nomination de représentants ou autres sur divers organismes externes de la MRC

- 15.1 Nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de Transport « Vas-Y » inc.
- 15.2 Nomination au comité d'admission de Transport « Vas-Y » inc.
- 15.3 Nomination d'un représentant de la MRC sur le comité de gérance du réseau de fibres optiques (Inforoute KRTB)

16. Dossiers de développement social

- 16.1 Adoption du Guide de référence du Collectif pour le développement social de la MRC de Rivière-du-Loup
- 16.2 Adoption de la Charte des valeurs pour une MRC équitable
- 16.3 Dépôt du protocole d'entente signé avec Québec en forme pour soutenir financièrement l'élaboration du plan d'action 2009-2010 du Comité sur les saines habitudes de vie du territoire de la MRC

17. Autorisation de signature d'un protocole avec le MAMROT concernant le Fonds de soutien aux territoires en difficulté

18. Affaires nouvelles

- 18.1 Autorisation pour assister au congrès annuel des chefs en sécurité incendie du Québec
- 18.2 Projet d'élevage à Saint-Épiphane et RCI
- 18.3 Foyer Saint-Antonin

19. Deuxième période de questions du public

20. Clôture de la séance

2009-095-C

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2009 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Raymond Dubé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2009 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

2009-096-C

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Un citoyen demande au conseil quel suivi a été apporté à la plainte qu'il a déposée concernant un inspecteur en bâtiment, employé de la MRC et oeuvrant à Saint-François-Xavier-de-Viger (dossier de l'installation septique d'une propriété privée sur un terrain municipal).

Ce même citoyen veut des informations sur l'engagement de la MRC en faveur du financement de l'École de musique de Rivière-du-Loup et s'inquiète particulièrement de l'impact des quotes-parts transmises par la MRC sur la taxation des municipalités rurales en lien avec ce financement.

6. ÉTATS FINANCIERS 2008

6.1 Présentation et acceptation des états financiers au 31 décembre 2008

Présentation aux élus, par madame Josée Emmell de la firme Mario Sirois agissant à titre de vérificateur, des états financiers de la MRC de Rivière-du-Loup au 31 décembre 2008.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Gaétan Michaud et résolu :

QUE le rapport financier consolidé, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2008, présenté par la firme Mario Sirois, soit accepté tel que déposé et que copie soit versée aux archives de la MRC sous la cote « Rapport financier 2008 » et qu'une copie soit expédiée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

Le préfet, Michel Lagacé, prend son siège ainsi que la présidence de la présente séance.

7. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

Recyc-Québec

Monsieur Jeannot Richard, vice-président aux opérations et développement, transmet à la MRC une lettre concernant la révision exigée par la loi de son plan de gestion des matières résiduelles.

Ministère des Transports

Madame Julie Boulet, ministre, informe la MRC de l'attribution d'une aide financière de 81 536 \$ pour le service de transport collectif sur le territoire de la MRC.

Festival-concours de musique de Rivière-du-Loup de la région du Bas-Saint-Laurent

Madame Marie-Paule Joncas, trésorière, remercie le conseil de la MRC pour sa contribution à la 3^e édition du concours Festival-concours.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Plan de mise en œuvre, schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Les municipalités suivantes ont entériné leur plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques :

- L'Isle-Verte
- Saint-Arsène
- Saint-François-Xavier-de-Viger
- Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
- Saint-Épiphanes*

*La municipalité de Saint-Épiphanes s'engage à respecter le plan de mise en œuvre de la MRC seulement et conditionnellement à ce que :

« Une seule et même entente soit paraphée par toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup, à l'exception faite de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, relativement au :

- 1) déploiement des équipements
- 2) déploiement des effectifs
- 3) taux horaire qui devra être similaire pour toutes les municipalités »

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Madame Linda Daoust, directrice générale et chef de l'exploitation de la MMQ, transmet à la MRC les certificats de renouvellement de la couverture d'assurance municipale de la MRC, ainsi que la facture correspondant aux différentes polices d'assurance souscrites auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et de ses partenaires (la prime proposée augmente de 2,1%).

Les élus sont informés par le directeur général qu'une mise à jour du dossier de risques de la MRC est en voie d'être complétée et qu'une proposition d'acceptation de la prime pour la période 2009-2010 sera présentée au prochain conseil.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Madame Nathalie Normandeau, ministre, transmet à la MRC de la documentation relative au programme Communautés rurales branchées doté d'une enveloppe de 24 millions de \$ s'échelonnant sur une période de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2009.

CLD de Rivière-du-Loup

Madame Marie-Josée Huot informe la MRC de la tenue de l'assemblée générale annuelle du CLD le 1^{er} avril 2009 à 19 h 30 au Centre Réjean-Malenfant de Saint-Antonin.

Offre de financement SÉM

Monsieur Guy Dumont, conseiller en développement économique, informe monsieur Raymond Duval, agissant pour la MRC au nom de la SÉM - projet de méthanisation, qu'une somme de 75 000 \$ provenant du Fonds local d'investissement (FLI) est accordée sous forme de prêt pour le pré-démarrage du projet, sous respect de certaines conditions.

MRC du Haut-Richelieu

Madame Joane Saulnier, directrice générale, transmet à la MRC copie d'une résolution faisant état des conflits techniques, administratifs et d'échéancier provoqués par l'application de la Loi sur les compétences municipales, la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur les



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Pêches. Notamment, dans l'application de cette dernière loi, Pêches et Océans Canada prévoit émettre des avis spécifiques sur les projets mais sans émettre d'autorisation formelle, ce qui constitue un problème.

Conseil du patrimoine religieux du Québec, Table du Bas-Saint-Laurent

Monsieur Michel Lavoie, président, convie la MRC à la Journée de réflexion sur l'avenir des églises au Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le 24 avril prochain à Rimouski (aucun frais d'inscription, sauf accompagnateurs).

2009-097-C

Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud

Monsieur Jean Foster, directeur général, sollicite une aide financière auprès des instances politiques et des structures administratives qui ont une mission d'aide aux organismes des jeunes, pour l'embauche d'un agent de développement pour une période de 12 à 18 mois. Il propose à la MRC l'adoption d'une résolution d'appui général à leurs démarches de financement.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par la conseillère Nathalie Tremblay et résolu :

QUE les instances décisionnelles du gouvernement du Québec consentent à défrayer le salaire d'un ou d'une chargé(e) de projets, de 12 à 18 mois à la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud, dont le mandat sera d'accroître ses revenus pour assurer une assise solide qui lui permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins plus spécifiques des jeunes des cinq municipalités régionales des comtés suivantes : Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité.

2009-098-C

Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)

Les directeurs généraux des 8 MRC du Bas-Saint-Laurent seront les hôtes du colloque du printemps 2009 de l'ADGMRCQ qui aura lieu à Rimouski du 22 au 24 avril 2009. Ils sollicitent le soutien financier de la MRC afin de pouvoir offrir un forfait touristique de découverte de la région à quelques participants au colloque.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gaétan Michaud appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil accepte de verser un montant de 250 \$ pour l'achat d'un forfait touristique de la région de Rivière-du-Loup au bénéfice de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec dans le cadre du colloque du printemps 2009 qui se tiendra à Rimouski.

Adoptée à l'unanimité.

2009-099-C

Jeune Chambre de Rivière-du-Loup

La Jeune Chambre de Rivière-du-Loup transmet à la MRC une demande de commandite dans le cadre de la présentation, le 9 mai prochain, de la quinzième édition des Prix Chrysalides.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Raymond Dubé
appuyé par le conseiller Robert Lévesque
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accepte de verser une aide financière, au montant de 250 \$ à la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup dans le cadre de la seizième édition des « Prix Chrysalides »;
- 2) souhaite que la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicité mentionnant les appuis financiers à l'activité, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud

La Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud, indique que la journée « Portes ouvertes sur les fermes » se tiendra le 13 septembre 2009 sur le site de 3 entreprises agricoles qui présenteront leur façon d'être, de faire et de vivre de l'agriculture. L'UPA sollicite l'appui financier de la MRC pour soutenir cette activité.

Les conseillers ne désirent pas donner suite à cette demande pour cette année.

Ordre des agronomes du Québec

Monsieur Conrad Bernier, agronome et président de l'Ordre des agronomes du Québec, convie la MRC à participer, à titre de partenaire financier, à l'édition 2009 de leur congrès annuel qui se tiendra les 5 et 6 juin prochain à La Pocatière.

Les conseillers ne désirent pas donner suite à cette demande.

2009-100-C

Traverse Rivière-du-Loup/ Saint-Siméon/Tadoussac

Monsieur Marc Harvey, capitaine et président du comité organisateur du centenaire de la fondation du premier service de la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon/Tadoussac, transmet à la MRC une demande d'aide financière.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Michel Morin
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une aide financière, au montant de 250 \$, au comité organisateur de la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon/Tadoussac, pour les cérémonies de commémoration du centenaire de la Traverse Rivière-du-Loup, Saint-Siméon/Tadoussac;
- 2) souhaite que le comité organisateur identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.



2009-101-C

Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup

Madame Maude Roy-Chabot, organisatrice communautaire au CLSC de Rivière-du-Loup sollicite l'appui de la MRC sous forme d'une contribution financière afin de permettre à des enfants de bénéficier d'un camp de vacances à l'été 2009. À titre indicatif, un camp coûte en moyenne 340 \$ par semaine.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une aide financière, au montant de 340 \$, au Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup afin de permettre à des enfants de bénéficier d'un camp de vacances à l'été 2009;
- 2) souhaite que le Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

Club de curling de Rivière-du-Loup

Messieurs Jacques Pelletier et Claude Laforce, responsables, transmettent à la MRC, par le biais d'une lettre adressée au préfet Michel Lagacé, une demande d'aide financière de 2 000 \$ pour confier à des professionnels la préparation d'études d'avant-projet (coûts de réalisation et d'opération) estimée à 20 000 \$ pour la mise en place d'un centre communautaire pour le club de curling de Rivière-du-Loup.

Cette demande est reportée à une prochaine rencontre, le temps qu'une rencontre avec les demandeurs permette d'apporter certaines précisions.

2009-102-C

Centre de formation professionnelle - Pavillon-de-l'Avenir

Le Centre de formation professionnelle, le Pavillon-de-l'Avenir, propose à la MRC de contribuer au projet « Au bout de mes rêves! » de ses élèves finissants en leur offrant une bourse Méritas.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gaétan Michaud appuyé par le conseiller Robert Lévesque et résolu :

QUE ce conseil participe financièrement, pour un montant de 350 \$, à l'activité « Méritas » du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir qui se tiendra le 14 mai 2009;

QUE le préfet soit désigné afin de représenter la MRC lors de cet événement;

QUE les autres dépenses relatives à ce déplacement soient remboursées par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

2009-103-C

Fêtes du 200^e anniversaire du phare de l'Île Verte

Le Comité du 200^e anniversaire du phare de l'Île Verte est en campagne de financement pour la tenue des fêtes tout au long de l'été 2009 et pour la publication du livre *L'Île verte. Le fleuve, une île et son phare*. Il invite la MRC à être partenaire pour un montant de 1000 \$ et à acquérir 20 exemplaires du livre souvenir au coût de 49,95 \$/chacun.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gaétan Michaud appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une aide financière, au montant de 500 \$, au comité du 200^e anniversaire du phare de l'Île Verte;
- 2) souhaite que le comité des Fêtes du 200^e anniversaire identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

Quant à l'achat du livre souvenir, il est convenu d'attendre sa publication avant d'envisager de possibles acquisitions.

2009-104-C

Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage

Madame Denise L. Pomerleau, messieurs Philippe Lagacé et Hubert Lafortune, administrateurs de la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage, font parvenir à la MRC des documents d'information sur le Manoir Seigneurial Fraser et offrent l'achat de cartes de membres de la Société avec laissez-passer.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil procède à l'achat de cartes de membres avec 10 laissez-passer et ce, pour un montant de 200 \$ auprès de la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage;

QUE lesdites cartes et laissez-passer soient distribués aux membres du comité sur la politique culturelle de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

8. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

8.1 Autorisation de virements budgétaires

Aucun virement budgétaire n'est nécessaire.

2009-105-C

8.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 1002,57 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, telle que déposée, soit versée aux archives sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.

2009-106-C

8.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 1 725,55 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, telle que déposée, soit versée aux archives sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2009-107-C

8.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Raymond Dubé et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	124 273,50 \$
Total des comptes à payer :	<u>37 180,29 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	161 453,79 \$

QU'une copie la liste de ces paiements et la liste de ces comptes, telles que présentées, soient versées aux archives sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

9. CULTURE ET PATRIMOINE (PROGR. VVAP)

2009-108-C

9.1 Dépôt du plan d'action VVAP 2009

Le plan d'action VVAP 2009 a été expédié aux conseillers préalablement à la présente séance.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Nathalie Tremblay et résolu :

QUE ce conseil prend acte du plan d'action VVAP 2009.

Adoptée à l'unanimité.

10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2009-109-C

10.1 Autorisation d'une nouvelle demande d'aide financière à la FCM, projet de méthanisation

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup et la Ville de Rivière-du-Loup à titre d'organismes municipaux, en partenariat avec l'entreprise privée Envirogaz, projettent de mettre sur pied un site pour effectuer le traitement et la valorisation des matières organiques par digestion anaérobie avec production d'énergie renouvelable en procédant à la création d'une société d'économie mixte (SÉM);

ATTENDU que le conseil d'administration provisoire de cette société a mandaté la MRC pour déposer une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gaétan Michaud appuyé par la conseillère Nathalie Tremblay et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à déposer une demande d'aide financière maximale de 300 000 \$ et de prêt d'un maximum de 6 millions \$ auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), au nom de la SÉM citée dans le préambule, dans le cadre du volet « projets » du secteur « matières résiduelles » afin d'appuyer la construction d'un site de traitement et de valorisation des matières organiques par digestion anaérobie avec production d'énergie renouvelable;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Rivière-du-Loup et à Envirogaz.

Adoptée à l'unanimité.

11. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES

2009-110-C

11.1 Dépôt du rapport financier 2008 sur le Fonds de mise en valeur

Le rapport a été préalablement expédié aux conseillers avant la tenue de la présente séance.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport financier 2008 du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucune demande n'a été déposée.

12.2 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

2009-111-C

12.2.1 Règlement numéro 19-08-2 de la municipalité de Cacouna

Madame Thérèse Dubé, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 19-08-2 remplaçant les règlements de zonage numéros 227 et 264 de la municipalité du village de Saint-Georges-de-Cacouna et le règlement numéro 188-96 de la municipalité de la paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna et leurs amendements afin d'harmoniser les règlements de d'urbanisme pour la nouvelle municipalité de Cacouna.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Cacouna a adopté, le 2 mars 2009, le règlement numéro 19-08-2 remplaçant ses règlements de zonage numéros 227, 264 et 188-96 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 11 mars 2009;

ATTENDU les recommandations du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement concerne de manière particulière la zone agricole;

ATTENDU que, pour cette raison, le comité consultatif agricole de la MRC a étudié ce règlement à sa réunion du 18 février 2009 et qu'il en recommande l'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement 19-08-2 remplaçant les règlements de zonage numéros 227, 264 et 188-96 de la municipalité de Cacouna;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2009-112-C

12.2.2 Règlement numéro 20-08-2 de la municipalité de Cacouna

Madame Thérèse Dubé, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 20-08-2 remplaçant les règlements de lotissement numéros 224 et 263 de la municipalité du village de Saint-Georges-de-



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Cacouna et le règlement numéro 189-96 de la municipalité de la paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna et leurs amendements afin d'harmoniser les règlements de lotissement pour la nouvelle municipalité de Cacouna.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Cacouna a adopté, le 2 mars 2009, le règlement numéro 20-08-2 modifiant ses règlement de lotissement numéros 224, 263 et 189-96 que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 11 mars 2009;

ATTENDU les recommandations du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement 20-08-2 remplaçant les règlements de lotissement numéros 224, 263 et 189-96 de la municipalité de Cacouna;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2009-113-C

12.2.3 Règlement numéro 21-08-2 de la municipalité de Cacouna

Madame Thérèse Dubé, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 21-08-2 remplaçant les règlements de construction numéros 225 et 262 de la municipalité du village de Saint-Georges-de-Cacouna et le règlement numéro 191-96 de la municipalité de la paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna et leurs amendements.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Cacouna a adopté, le 2 mars 2009, le règlement numéro 21-08-02 modifiant ses règlements de construction numéros 225, 262 et 191-96 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 11 mars 2009;

ATTENDU les recommandations du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest
appuyé par le conseiller Michel Morin
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement 21-08-2 modifiant les règlements de construction numéros 225, 262 et 191-96 de la municipalité de Cacouna;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2009-114-C

12.2.4 Règlement numéro 1638-1 de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Georges Deschênes, greffier, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 1638-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1253 afin d'ajuster la largeur de certaines entrées charretières.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 9 mars 2009, le règlement numéro 1638-1 modifiant son règlement de zonage numéro 1253 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 18 mars 2009;

ATTENDU les recommandations du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud
appuyé par le conseiller Serge Forest
et résolu :

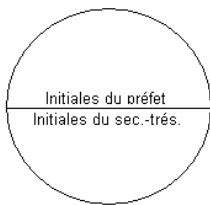
QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement 1638-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement sur l'abattage d'arbres en forêt privée

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Forest qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC, il sera soumis pour approbation un règlement régional visant à encadrer la récolte et l'abattage d'arbres en forêt privée.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

2009-115-C

12.4 Autorisation pour assister au congrès de l'AARQ du printemps 2009

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire et madame Stéphanie Beaudoin, géographe, à participer, au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui se tiendra à Québec les 29 et 30 avril 2009;

QUE les frais d'inscription (au montant de 600 \$, taxes en sus) et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et déplacement) soient remboursés par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2009-116-C

12.5 Autorisation pour assister à la journée géomatique de l'ADGMRCQ, les 3 et 4 juin 2009 à Victoriaville

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE ce conseil autorise madame Stéphanie Beaudoin, géographe, à participer, à la journée géomatique de l'ADGMRCQ, les 3 et 4 juin 2009 à Victoriaville;

QUE les frais d'inscription (au montant de 125 \$, taxes en sus) et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et déplacement) soient remboursés par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2009-117-C

12.6 Autorisation d'ouverture d'un poste en gestion de l'environnement et des cours d'eau

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 novembre 2008 les documents suivants :

- politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC de Rivière-du-Loup;
- règlement numéro 166-08 sur l'écoulement des eaux;

ATTENDU que la MRC a signé par la suite avec les municipalités locales de son territoire des ententes intermunicipales relatives à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions;

ATTENDU qu'il est impératif de mettre en œuvre dans les meilleurs délais ces instruments réglementaires et de gestion;

ATTENDU par ailleurs que les tâches reliées à la gestion des cours d'eau justifient, à priori, un poste à temps partiel qui peut être complété par les besoins actuels d'une ressource à temps partiel aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles et, éventuellement, par l'attribution de responsabilités à la MRC en matière de gestion des bassins versants;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton
appuyé par le conseiller Serge Forest
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise l'ouverture d'un poste à temps complet de coordonnateur(trice) à la gestion des cours d'eau et à l'environnement pour répondre aux besoins exprimés dans le préambule de la présente résolution;
- 2) autorise l'affichage de ce poste à l'interne et éventuellement à sa publication dans les médias et sites électroniques appropriés;
- 3) délègue au directeur général la mise en place d'un comité de sélection comprenant au moins 3 personnes;

QU'après identification de la personne recommandée par le comité de sélection et entente avec le syndicat sur la classe d'emploi convenant à ce poste non prévu à la convention collective, ce conseil ou le comité administratif puisse procéder à sa nomination.

Adoptée à l'unanimité.

12.7 Projet de décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

À la suite d'une présentation de ce projet de décentralisation faite par monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement, il ressort que les membres du conseil expriment peu ou pas d'intérêt, et ce, compte tenu de la variété des compétences professionnelles qui devraient être requises par le personnel pour gérer cette responsabilité par rapport au faible volume de dossiers à traiter et au peu de revenus à percevoir.

Il est toutefois convenu d'attendre la réunion des préfets du Bas-Saint-Laurent du 27 mars prochain où ce sujet devrait faire l'objet de discussions avant de faire connaître au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, par résolution, la position du conseil de la MRC.

13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2009-118-C

13.1 Autorisation à participer à une formation de l'ADMQ sur la rédaction des procès-verbaux, les résolutions et les règlements à Rivière-du-Loup le 29 avril 2009

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton
et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Raymond Duval, directeur général, à participer à une formation de l'ADMQ sur la rédaction des procès-verbaux, les résolutions et les règlements à Rivière-du-Loup le 29 avril 2009;

QUE les frais d'inscription (au montant de 180,60 \$, taxes comprises) et les dépenses inhérentes à cette activité soient remboursés par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

2009-119-C

14. **RATIFICATION DES DÉCISIONS OU DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF À LA SUITE DE LA SÉANCE TENUE LE 9 MARS 2009**

Le procès-verbal de la séance du comité administratif du 9 mars 2009 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud appuyé par le conseiller Raymond Dubé et résolu :

QUE ce conseil ratifie les décisions et fait siennes les recommandations énoncées par le comité administratif lors de la séance tenue le 9 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité.

15. **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS OU AUTRES SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC**

15.1 **Nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de Transport « Vas-Y » inc.**

La MRC a été informée que le poste occupé par monsieur Jacques M. Michaud à titre de représentant de la MRC au sein du c.a. de Transport « Vas-Y » inc. sera en élection lors de leur assemblée générale prévue le 24 mars 2009.

À cet effet, la MRC doit désigner son représentant à ce poste, pour les 2 prochaines années.

Mise en candidature

Le conseiller Jacques M. Michaud est proposé par le conseiller Réal Thibault.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Michel Morin propose la fermeture des mises en candidature.

2009-120-C

Nomination :

Le conseiller Jacques M. Michaud accepte et, à cet effet, il est résolu qu'il soit nommé à titre de représentant de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration du Transport « Vas-Y » inc., et ce, pour un mandat de 2 ans (2009-2010 et 2010-2011).

Adoptée à l'unanimité.

2009-121-C

15.2 **Nomination au comité d'admission de Transport « Vas-Y » inc.**

ATTENDU que la MRC est l'organisme mandataire pour Transport « Vas-Y » inc.;

ATTENDU que le ministère des Transports exige que ce soit l'organisme mandataire qui nomme l'officier délégué sur le comité d'admission;

ATTENDU que madame Estèle Bérubé quitte la direction de Transport « Vas-Y » inc. à partir du 3 avril 2009 et que monsieur Mario Bastille sera le nouveau directeur général;



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest
appuyé par le conseiller Gilbert Delage
et résolu :

QUE ce conseil nomme monsieur Mario Bastille, directeur général de Transport « Vas-Y » inc., officier délégué sur le comité d'admission de Transport « Vas-Y » inc.

Adoptée à l'unanimité.

2009-122-C

15.3 Nomination d'un représentant de la MRC sur le comité de gérance du réseau de fibres optiques (Inforoute KRTB)

ATTENDU que la *Convention de copropriété, de reconnaissance de droits de propriété et de gérance d'un réseau de fibres optiques*, intervenue à l'automne 2008 entre différents mandants publics et parapublics relativement à ce qu'il est convenu de nommer l'Inforoute KRTB, prévoit à l'article 8 la formation d'un comité de gérance et la nomination de représentants pour chaque mandant;

ATTENDU que ce comité de gérance a amorcé ses travaux le 10 mars 2009 et qu'il y a lieu de formaliser la présence d'un représentant de la MRC sur ce comté, étant entendu que la MRC y agit en son nom propre pour les besoins de son organisation mais aussi pour et au nom des municipalités de son territoire qui lui ont délégué leur compétence en la matière;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jacques M. Michaud
appuyé par la conseillère Nathalie Tremblay
et résolu :

QUE ce conseil confirme la nomination de monsieur Raymond Duval, directeur général, pour siéger comme représentant de la MRC sur le comité de gérance prévu à la *Convention de copropriété, de reconnaissance de droits de propriété et de gérance d'un réseau de fibres optiques (Inforoute KRTB)*.

Adoptée à l'unanimité.

16. DOSSIERS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2009-123-C

16.1 Adoption du Guide de référence du Collectif pour le développement social de la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU que la MRC a été associée à la démarche du Collectif pour le développement social du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'élaboration d'un Guide de référence (participation du préfet aux travaux et présentation, en janvier 2008 du projet de guide au conseil de la MRC);

ATTENDU que ce conseil partage les objectifs et les valeurs, ainsi que les préoccupations et les défis énoncés par le Collectif dans ce guide;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault
appuyé par le conseiller Michel Morin
et résolu :



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

QUE ce conseil confirme son adhésion au Guide de référence produit par le Collectif sur le développement social du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2009-124-C

16.2 Adoption de la Charte des valeurs pour une MRC équitable

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la *Charte des valeurs pour des MRC équitables* transmise par la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que cette charte valorise un développement qui se veut égalitaire, diversifié, inclusif et démocratique en promouvant la justice, le partage du pouvoir, le respect des différences, la solidarité, la transparence et la viabilité socioenvironnementale au sein des municipalités du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Tremblay appuyé par le conseiller Gaétan Michaud et résolu :

QUE ce conseil, souscrivant aux valeurs d'égalité et d'équité au sein des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi que des moyens qui y sont déterminés, adopte dans son intégralité la Charte des valeurs pour des municipalités équitables.

Adoptée à l'unanimité.

16.3 Dépôt du protocole d'entente signé avec Québec en forme pour soutenir financièrement l'élaboration du plan d'action 2009-2010 du Comité sur les saines habitudes de vie du territoire de la MRC

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

17. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE AVEC LE MAMROT CONCERNANT LE FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

18. AFFAIRES NOUVELLES

2009-125-C

18.1 Autorisation pour assister au congrès annuel des chefs en sécurité incendie du Québec

Il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur François Isabel, coordonnateur-préventionniste, à participer, au congrès annuel des chefs en sécurité incendie du Québec, qui aura lieu à Rimouski du 6 au 9 juin 2009;

QUE les frais d'inscription (au montant de 300 \$, taxes en sus) et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et déplacement) soient remboursés par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.



Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

18.2 Projet d'élevage à Saint-Épiphane et RCI

Le conseiller Jean-Pierre Gratton fait état de contraintes significatives imposées par le RCI numéro 153-07 «relatif à certaines activités agricoles en zone agricole» à l'égard d'un projet d'élevage sur le territoire de la municipalité de Saint-Épiphane.

Après quelques explications données par le directeur de l'aménagement, monsieur Nicolas Gagnon, il est convenu qu'une rencontre de travail aura lieu sous peu pour examiner les possibilités de solutions dans ce dossier.

2009-126-C

18.3 Foyer Saint-Antonin

Le conseiller Réal Thibault demande l'appui, au conseil de la MRC, pour l'acquisition du foyer existant dans la municipalité de Saint-Antonin pour lui donner une nouvelle vocation soit celle de résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes.

Résolution :

Il est proposé par Gaétan Michaud
appuyé par Louis-Marie Bastille
et résolu :

QUE ce conseil appuie les démarches entreprises par la municipalité de Saint-Antonin dans son projet de récupérer le Foyer Saint-Antonin du Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup, afin que sa vocation devienne, dans l'avenir, celle d'une résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes, étant entendu que cet immeuble deviendra, après son acquisition, sous administration d'un organisme à but non lucratif (OBNL) indépendant de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2009-127-C

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Advenant 21 h 50 et l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault
appuyé par le conseiller Raymond Dubé
et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Michel Lagacé
Michel Lagacé, préfet

(signé) Raymond Duval
Raymond Duval, directeur général et
secrétaire-trésorier